

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>OBJET :</p> <p>MODIFICATIONS APPORTEES AU DOSSIER DE RENSEIGNEMENTS FAMILLES (ANNEXE DU REGLEMENT INTERIEUR RELATIF AUX ACCUEILS DE LOISIRS)</p>	<p>Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 32 Votants : 36 Délib. n° 10 – 08/07/2021</p>
	<p>Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le</p>

L'an deux mille vingt-et-un, le huit juillet, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de William BURGHOFFER.

Date de la convocation : Vendredi 02 juillet 2021

Présents : AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PARRILLA Jérôme (T), PETIT Vincent (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFI Pascal (T), VILA Patrice (T).

Absents excusés : BONACAZE Benoit (T), ROMERO Pierre (T).

Absents ayant donné pouvoir : CRISTOFOL Françoise (T) à METLAINE Naïma (T), HARIBOU Ali (T) à SILVESTRE Joseph (T), NOGUERA Laurence (T) à OLIVE Robert (T), PERSON Claude (T) à petit Vivien (T).

RF VIVIER PETIT DE ROGNAN secrétaire de séance.
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/07/2021 066-246600415-20210708-DE_038_2021-DE

VU le Code général des collectivités territoriales

CONSIDERANT qu'il faille répondre aux attentes des partenaires institutionnels et simplifier les démarches administratives auprès des parents, le service jeunesse propose de modifier l'annexe du règlement intérieur relatif au dossier d'inscription des familles.

VU les principaux changements concernant :

- la validité du dossier (3 ans en maternelle et 5 ans en primaire, évitant aux parents de remplir le dossier complet tous les ans et prévoyant un renouvellement « allégé »)
- le repérage des enfants en situation de handicap, en cours de reconnaissance ou à besoins spécifiques (anticiper ainsi les besoins en termes d'accompagnement et assurer un meilleur suivi auprès de la CAF partenaire financeur)
- l'autorisation des familles pour consulter leur Quotient Familial sur le portail CAF
- l'ajout de la fiche RGPD, du formulaire Droit à l'image et d'un feuillet de désinscription (facilitant la gestion administrative et facturation)

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité
Le Conseil communautaire,**

VALIDE le nouveau document qui modifie le règlement intérieur relatif aux Accueils de Loisirs.

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président
William BURGHOFFER**



RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/07/2021 066-246600415-20210708-DE_038_2021-DE